



N° 245 / 08 Mars 2016

RIEN À GARDER, TOUT À JETER !

53 articles, 131 pages : le projet de loi « visant à instituer de nouvelles libertés et protections pour les entreprises et les actifs », préparé par la ministre du travail Myriam El Khomri, est une attaque majeure contre les droits des salarié-es.

Première étape de la refonte annoncée du code du travail, les dispositions réglementaires sur la durée du travail et les congés payés sont entièrement réécrites selon l'architecture préconisée par le rapport Combrexelle : ordre public / champ des négociations dérogatoires à la baisse / disposition applicables en l'absence d'accord. La primauté est systématiquement donnée à l'accord d'entreprise – même s'il est moins favorable que la loi ou l'accord de branche, y compris sur les champs où, auparavant, l'accord de branche empêchait les dérogations (systématisation de la formule « Une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, un accord de branche peut prévoir... »).

Les règles de la négociation collective sont revues pour permettre aux syndicats minoritaires de recourir au référendum pour avaliser les projets patronaux, contre l'avis des syndicats majoritaires. Et là où il n'y a pas de syndicats, là où les possibilités de résistance sont les plus faibles, ce sont des règles au rabais qui vont s'appliquer. C'en est fini du principe de faveur et de la hiérarchie des normes !

C'est en fini d'un code du travail conçu comme référence commune à l'ensemble des salarié-e-s, définissant des protections les plus élevés possibles !

C'en est fini de la négociation comme moyen d'obtenir des dispositions encore plus favorables !

LA CFDT AU SECOURS DU GOUVERNEMENT

À la tête de la CFDT, on ne parle pas de retrait du projet de Loi, mais de « rééquilibrage du texte ». C'est, à n'en pas douter, l'aveu qu'ils se sont déjà mis d'accord avec le gouvernement sur le scénario : on retire un petit bout du texte, on dit qu'on a été entendu et hop, ni vu ni connu, on signe ! Pour au final nous imposer une régression sociale historique que même la droite Sarkozyste n'a pas osé tenter. Chapeau les artistes ! En parallèle, ça tangué en interne et les adhérent-es et parfois même, les militant-es viennent frapper à la porte de la CGT pour engager le combat. Et c'est bien tous ensemble, à la base, dans la rue et dans les entreprises que nous le gagnerons !

REVOIR LE CODE DU TRAVAIL ? CHICHE !

La CGT est bien consciente que le Code du Travail ne peut rester en l'état. Il est nécessaire de fortifier le code du travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail.

La flexibilité, il n'y en a que trop ; un chiffre : 8 salariés sur 10 sont recrutés sur des CDD, pour une période de plus en plus courte.

La modernisation du code du travail ne peut se concevoir que visant à faire progresser le droit du travail et non pas à encourager ou à accompagner son dépérissement.

L'objectif doit être clairement posé. Il s'agit de bâtir un code du travail plus fort, plus solide pour tous les travailleurs d'aujourd'hui, plus engageant parce que sans surprise pour les employeurs. L'analyse et les propositions de la CGT.

ET DANS LE SECTEUR PUBLIC ?

Le fonctionnaire ne vit pas en vase clos. Il a un conjoint, des enfants, une famille élargie qui travaillent dans le secteur privé. Une loi d'une telle ampleur va nous toucher très directement. Et face à l'injustice organisée, nous devons être solidaires aussi de la femme de ménage qui nettoie notre bureau, de la caissière du supermarché où on fait nos courses, du serveur du bar où on prend un petit café, du mécanicien qui entretient notre voiture, de la vendeuse de la boulangerie où l'on a nos habitudes, bref, la solidarité s'impose ! Et puis, il y a les dizaines de milliers de précaires qui travaillent dans les services publics sans bénéficier du Statut de fonctionnaire.

SIE EN CRISE

Malgré les différentes cellules de crise, tout n'est pas résolu dans les SIE. Sur Nantes, où les SIE ont particulièrement morflé, une motion intersyndicale va être mise en circulation.

8 MARS

Ce n'est parce que nous sommes fonctionnaires avec un statut et des grilles identiques que tout est rose pour autant. Au-delà d'une journée « alibi », le 8 mars est le moment de rappeler certaines vérités dont la première : **oui les femmes n'ont pas la même carrière que les hommes à la DGFIP.**

EVALUATION

La campagne se termine, ton entretien a eu lieu et tu te poses des questions sur tes recours possibles ? En attendant les permanences de la CGT, tu peux contacter un-e élu-e par téléphone ou mail. Et en ligne, petit aide mémoire [ICI](#).

